

L'an deux mille dix, le 15 mars, le Conseil Municipal de la Commune de BOÉ, convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian DÉZALOS, Maire.

Nombre de conseillers : 29

Date d'affichage : 08 mars 2010

Date de la convocation : 08 mars 2010

PRÉSENTS : M. DÉZALOS, Mme LEBEAU, M. PANTEIX, Mme MEYRAT, M. LAFUENTE, Mme JOURNÉ-LHÉRISSON, M. GÉRAUD, Mme COUSINET, MM. LUNARDI, ESTERLÉ, VOLCÉNO, TOVO, Mmes ACCARY, LABADIE, Mmes LASSORT, FAVARD, MANDEIX, , Mme TRUILHÉ, M. ORDRONNEAU, Mme FORNASARI, M. BAUDY Mmes RAMOND, MANSE, MM. GAMBART, ROUX.

POUVOIR : Mme PERINET à M. PANTEIX, M. JOSEPH à M. LUNARDI, M. KHERCHACHE à M. DÉZALOS, M. BOUDON à Mme MANDEIX.

M. TOVO quitte la séance et ne participe pas aux rapports 6, 7, 8 et 9.

Madame Odile Favard a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Fiscalité du SIVU Sports Boé-Bon-Encontre.

Le SIVU Sports Boé-Bon-Encontre est un établissement public local qui bénéficie d'une fiscalité propre assise sur les assiettes fiscales des deux communes.

Les taux étant déterminés par les Services Fiscaux, il convient de fixer le produit fiscal de l'année 2010 pour le SIVU Sports Boé-Bon-Encontre, pour les trois impôts ménages.

En 2009 la participation de la Commune de Boé au SIVU SPORTS avait été arrêtée à la somme de 363 469 € Cette somme est reconduite en 2010 et sera transformée en produit fiscal.

Le Conseil, oui l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, par 24 voix pour, Mmes MANSE, RAMOND, MM. GAMBART, ROUX ne prennent pas part au vote.

VALIDE la participation de la commune à hauteur de 363 469 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Conseil,

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Odile FAVARD

Christian DÉZALOS